

Séminaire « Soutenabilités »

Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

Nom : Sablé

Prénoms : Anne-Laure

Institution ou entreprise : Les Amis de la Terre

Axe(s) :

- Quelles interactions humains-nature, mondialisation et pandémies ?
- Quelles attentes à l'égard de la puissance publique face aux risques ?
- Quelles interdépendances et quelles formes d'autonomie à différentes échelles ?
- Quel modèle social pour « faire avec » nos vulnérabilités ?
- Quelle voie pour une économie soutenable ?
- Numérique : nouveaux usages, nouvelles interrogations

Intitulé de votre contribution : Recommandations de la fédération des Amis de la Terre

Résumé de votre contribution :

Afin de garantir la solidarité avec les plus vulnérables et de construire la résilience de notre société face aux futurs chocs, les Amis de la Terre France et ses associations affiliées Reclaim Finance, Résistance à l'Agression Publicitaire et Canopée détaillent les mesures indispensables à un plan de sortie de crise.



**Les Amis
de la Terre
France**



Recommandations de la fédération des Amis de la Terre France Plan de transformation écologique et social

*Les Amis de la Terre France, Reclaim Finance, Canopée, Résistance à l'Agression Publicitaire
– 14 avril 2020*

Afin de garantir la solidarité avec les plus vulnérables et de construire la résilience de notre société face aux futurs chocs, les Amis de la Terre France et ses associations affiliées Reclaim Finance, Résistance à l'Agression Publicitaire et Canopée appellent à une sortie de crise répondant à l'urgence climatique et sociale, autant que sanitaire et économique. Nous décrivons dans cette note de plaidoyer nos recommandations pour un plan de transformation écologique et social.

- 1. Un plan de sortie de crise répondant au double défi de l'urgence climatique et du creusement des inégalités – page 2**
 - 2. Aviation – page 5**
 - 3. Agriculture et forêt – page 6**
 - 4. Commerce international et accords de libre-échange – page 9**
 - 5. Relocalisation et lutte contre la surproduction – page 11**
 - 6. Lutte contre la publicité et la surconsommation – page 16**
 - 7. Finance – page 20**
-

1. Un plan de sortie de crise répondant au double défi de l'urgence climatique et du creusement des inégalités

a. Pas de remboursement de la dette publique via la surproduction et l'exploitation des salariés

Le Medef a récemment affirmé que les 100 milliards de dettes supplémentaires contractés par la France auprès des marchés financiers pour payer les chômages partiels, devaient être remboursés par la production de davantage de biens et de services, afin d'élargir l'assiette de l'impôt¹. Cette production accrue devrait passer par l'allongement du temps de travail et la diminution des congés payés. Des propos soutenus apparemment par le gouvernement, Agnès Pannier-Runacher ayant prévenu que les Français devraient s'attendre à travailler plus².

Il est important de rappeler que ces propositions sont des choix politiques et non des nécessités. Des choix qui auront des conséquences climatiques et sociales dramatiques.

Tout d'abord, la BCE aurait dû permettre aux Etats de lui emprunter directement des liquidités à taux 0, pour gérer une crise sanitaire de force majeure. Au lieu de cela, les Etats se sont encore endettés auprès des marchés, qui ont eux bénéficié du "quantitative easing" de la Banque, à un taux négatif record de -0,75% revenant à faire des dons aux banques commerciales. Les marchés, stabilisés par les Etats, sont désormais prêts à augmenter les taux d'intérêt, si ces derniers ne remboursent pas rapidement leurs dettes. Cela aurait dû et pu être évité par l'Union européenne.

D'autre part, afin de rembourser ces 100 milliards, le Gouvernement français mise sur l'augmentation des recettes de la TVA, n'étant pas disposé à augmenter la fiscalité sur le capital et à faire la chasse aux 60 à 80 milliards d'évasion et fraudes fiscales annuels³ mais aussi à la fraude à la TVA, notamment dans l'e-commerce⁴.

Le remboursement de la dette via la TVA devra nécessairement passer par une production de biens et de services supérieure aux niveaux d'avant la crise. Cette surproduction demanderait un allongement du temps de travail hebdomadaire des salariés, pour une rémunération probablement moindre, ainsi que la baisse des congés payés. Cela revient à faire payer aux salariés le coût d'une crise qu'ils n'ont pas provoquée, alors qu'ils ont déjà beaucoup souffert. Certains ont été contraints de continuer le travail sans protection malgré les risques sanitaires, d'autres ont été mis au chômage partiel, les travailleurs précaires, les étudiants, et les auto-entrepreneurs, n'ont rien touché du tout.

Enfin, cette surproduction, si elle n'est pas ciblée sur la transition écologique, va alourdir considérablement les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire ou liées à nos importations, mettant la France dans l'impossibilité de respecter ses engagements

1 Huffpost, Coronavirus: le Medef veut faire travailler les Français davantage, 11 avril 2020.

2 Libération, « Travailler plus »: le gouvernement prépare les Français à un « après » difficile, 12 avril 2020

3 France culture, 60, 1000, 240 milliards, combien coûte l'évasion fiscale ?, 23 janvier 2017

4 Libération, Fraude fiscale : la Cour des comptes épingle l'Etat, 2 décembre 2019

climatiques.

b. Interdire aux entreprises le versement de dividendes, le rachat d'actions et les bonus aux PDG en 2020

c. Imposer une conditionnalité écologique à l'octroi d'aides publiques aux grandes entreprises

Les indispensables aides publiques pour faire face au choc économique et social lié à la crise du Coronavirus doivent en première priorité être fléchées vers les services sociaux, et les citoyens, travailleurs, associations, petites et moyennes entreprises les plus vulnérables. Au contraire, un chèque en blanc de la puissance publique aux grandes entreprises polluantes – des énergies fossiles, de l'aviation, de l'automobile, de l'aéronautique, de la construction navale, de l'agro-industrie, etc. – ne ferait que renforcer leur vulnérabilité à moyen terme et mettrait en péril la résilience de nos sociétés face à ce type de crises, qui vont être amenées à se multiplier avec le dérèglement climatique. Nous recommandons ainsi de conditionner toute aide publique – comprenant toute mesure d'urgence tel que le dispositif renforcé de chômage partiel :

- au non-versement de dividendes et de bonus, au non-rachat d'actions, pour que ces aides permettent réellement de soutenir les salariés et d'investir dans la transition écologique et sociale ;
- à l'adoption de stratégies de réduction absolue de leurs émissions de gaz à effet de serre – scope 1, 2 et 3 – assortie d'objectifs de court, moyen et long terme, de manière à aligner l'ensemble de leurs activités avec l'Accord de Paris et l'objectif de limiter le réchauffement global à 1,5 °C ;
- à la publication d'un plan détaillé de mise en oeuvre de ces stratégies et objectifs, pour les entreprises soutenues par l'Etat.

d. Secteur des énergies fossiles

La chute des cours du pétrole touche durement l'industrie des hydrocarbures dans le monde entier, et notamment le secteur parapétrolier français.⁵ Parmi ces entreprises se trouvent Vallourec et TechnipFMC dont l'Etat est déjà actionnaire via Bpifrance – ou CGG. Ces entreprises étaient déjà en difficulté avant la crise liée au coronavirus : l'entreprise Vallourec, particulièrement active dans le secteur du pétrole et gaz de schiste nord-américain, est en déroute financière depuis plusieurs années. TechnipFMC accuse une perte de près de 4 milliards d'euros en deux ans, mais a versé 15 millions de dollars de rémunération à son PDG en 2019.

Ces entreprises n'ont pas su se transformer ces dernières années de manière à répondre à l'urgence climatique et à anticiper la sortie des énergies fossiles. Leur inaction les a enfoncées dans un modèle économique chancelant et a renforcé leur vulnérabilité et celles de leurs salariés face à l'instabilité du marché des hydrocarbures. La crise actuelle devrait provoquer un sursaut, mais rien ne le laisse présager.

⁵ [Article](#) dans Les Echos, mars 2020.

L'Etat projette de venir en aide à de nombreuses entreprises, dont celles du secteur parapétrolier. Lundi 6 avril, lors de l'assemblée générale de Vallourec, Bpifrance s'est par exemple déjà dite prête à participer à l'opération de recapitalisation du groupe, quand les cours boursiers se seront stabilisés.⁶ Une montée au capital – ou toute autre forme de soutien public – de l'Etat dans Vallourec, TechnipFMC ou toute autre entreprise du secteur pétrolier et parapétrolier ne peut être envisageable sans satisfaire aux conditions sociales et environnementales décrites ci-dessus au point (c).

⁶ <https://www.amisdela terre.org/communique-presse/letat-au-secours-des-parapetroliers-francais-sans-condition/>

2. Aviation

Le secteur de l'aviation doit être restructuré en profondeur pour engager une baisse effective du trafic aérien ce qui implique :

- adoption d'objectifs clairs de réduction du trafic aérien, assortis d'outils de mise en oeuvre, via des quotas notamment ;
- aucune aide publique, y compris des banques publiques européennes, ne doit être versée pour construire de nouvelles infrastructures ou augmenter la capacité de celles existantes ;
- la fin de l'exonération fiscale sur le kérosène et au contraire, la mise en place une fiscalité dissuasive pour accompagner la réduction du trafic aérien, notamment pour les vols intérieurs où une alternative moins polluante existe ;
- l'exclusion de l'utilisation des biocarburants de première génération, et notamment des dérivés d'huile de palme (Palm Fatty Acid Distillate) que le gouvernement tente de reclassifier en "résidus" alors que la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée a acté qu'il s'agissait de biocarburant de première génération à risque pour la déforestation ;
- l'exclusion du recours à des crédits carbone forestiers pour compenser les émissions du transport aérien. Au mieux, ces crédits carbone permettent une compensation différée dans plusieurs dizaines d'années alors que nos émissions de gaz à effet de serre doivent baisser de façon très forte avant 2030.

Le respect de ces conditions peut permettre une nationalisation de la compagnie Air France dans une logique assumée de restructuration et de diminution de l'activité.

3. Agriculture et forêt

a. Limiter les épandages agricoles comme mesure d'urgence pour lutter contre la pollution aux particules fines

La pollution de l'air aux particules fines est à l'origine de troubles respiratoires qui constituent un risque supplémentaire face à la crise du covid-19. Des travaux de recherche italiens évoquent également la possibilité d'une plus grande diffusion du coronavirus par les particules fines. En France ces particules fines sont particulièrement liées à l'épandage d'engrais azotés de synthèse et de déjections animales – lisier, digestat liquide notamment. Les pics de pollution atteints à la fin du mois de mars incitent à la mise en place du principe de précaution avec la nécessité d'imposer une réduction drastique de ces épandages.

b. Rendre effective une révision de la fiscalité environnementale pour lutter efficacement contre la crise climatique et la pollution de l'air

A moyen terme, il est essentiel d'apporter une réponse structurelle à cette pollution liés aux engrais qui causent en outre de véritables dommages sur la ressource en eau et qui sont à l'origine d'importantes émissions de gaz à effet de serre. Comme préconisé par de nombreuses publications – OCDE, ADEME, Cour des comptes, CGDD, DG Trésor⁷ –, il est indispensable de renforcer la fiscalité environnementale sur les engrais azotés de synthèse via une réhausse de la TGAP – taxe générale sur les activités polluantes. Le prochain projet de loi de finances doit être l'occasion de transformer la TGAP « Air » pour la faire évoluer vers une taxe dite comportementale qui orienterait les décisions d'investissement du secteur des engrais. Cela implique une réhausse significative des taux en vigueur. La simplification de la taxe proposée par l'IGF ne doit en outre pas exclure des polluants visés le protoxyde d'azote, puissant gaz à effet de serre dont les émissions doivent être réduites pour respecter l'Accord de Paris. Entre 2014 et 2019, la tonne de protoxyde d'azote a seulement évolué de 70,77 euros à 72,42 euros dans le cadre de la TGAP.

En complément, la mise en place d'une taxe progressive sur l'utilisation d'engrais azotés de synthèse doit être intégrée à des mesures plus larges de soutien aux agriculteurs. L'instauration d'une redevance sur les engrais azotés tenant compte de leurs externalités négatives ne sera socialement acceptable que si :

- l'ensemble des recettes de cette redevance est affectée au soutien des agriculteurs pour opérer la transition agroécologique ;
- des mesures fortes d'attribution des aides de la future PAC encourageant le développement des cultures légumineuses et des systèmes d'élevage herbagers sont prises.

En se basant sur le modèle MAGALI pour la période 2013-2018, cette redevance pourrait correspondre dans un premier temps à 50 % du montant des externalités comptabilisées, soit 275 euros par tonne d'engrais synthétique (ou 0,27 centimes par kilo). Cette estimation de 0,27 centimes par kilo se recoupe avec la fourchette haute d'une recommandation d'un travail de recherche conduit en 2016⁸. Avec une consommation de 2 248 277 tonnes en

7 [Trésor-Éco](#), février 2020.

8 Bayramoglu B., Chakir R., The impact of high crop prices on the use of agro-chemical inputs in France : A structural econometric analysis, Land Use Policy, Volume 55, September 2016

2017, la recette annuelle moyenne serait d'environ 618 millions d'euros. Cette recette doit permettre de soutenir l'accompagnement du monde agricole vers la sortie des engrais azotés de synthèse et pourrait servir à soutenir les mesures de soutien à l'agriculture biologique ou encore à des MAEC dites système (mesures agro-environnementales et climatiques).

c. Abandonner tout plan d'investissement dans l'agriculture de précision

Les premières pistes d'investissement pour soutenir le secteur agricole qui ont été évoquées dans le cadre du Pacte productif ne sont absolument pas de nature à transformer en profondeur notre système agricole pour plus de résilience et plus d'installations de paysan.ne.s sur notre territoire afin de redynamiser l'emploi. Un soutien à l'investissement vers l'agriculture dite de précision – ou agriculture digitale, 4.0 – irait à contre-courant des orientations politiques en faveur de la transition agroécologique. Faire appel à la technologie numérique afin d'observer, surveiller et gérer les activités agricoles de manière intégrée via la collecte et le stockage de grands volumes de données nuit non seulement à l'autonomie des paysan.ne.s mais interroge également sur l'analyse du cycle de vie de ces technologies. Par ailleurs, les coûts d'équipement induits par ce type d'agriculture mènent inexorablement à une logique d'agrandissement au détriment d'une agriculture diversifiée et résistante aux effets des dérèglements climatiques.

d. Renforcer la résilience du système agricole en conditionnant la réforme de la PAC à des exigences environnementales plus strictes

L'instauration de la prochaine PAC combinée à la mise en oeuvre du Green Deal – pour sa partie agricole, la stratégie "Farm to fork" – est une occasion unique de renforcer les impératifs environnementaux du principal budget de l'Union européenne. Il est essentiel que la France porte un alignement des calendriers entre les discussions de la stratégie "Farm to fork", dans le cadre du Green Deal, et les négociations de la PAC, afin d'assurer la cohérence des politiques. Négocier le Green Deal une fois la PAC révisée reviendrait à perdre sept nouvelles années cruciales pour la lutte contre les dérèglements climatiques.

Concernant la révision de la PAC, l'étude des impacts de la précédente réforme sur la biodiversité et l'eau révèlent une mise en oeuvre bien éloignée des objectifs fixés. Pour soutenir une agriculture résiliente et moins émissive en gaz à effet de serre, il est nécessaire que la France affiche publiquement une position forte sur le besoin de renforcer la conditionnalité environnementale (qualité de l'air mais aussi exigence de rotation des cultures avec intégration de légumineuses pour notamment atteindre l'autonomie protéique). De façon analogue, face aux dommages environnementaux et sociaux générés par l'attribution d'aides proportionnelles au nombre d'hectares exploités, il est impératif que le gouvernement français soutienne une position liant les aides au nombre d'actifs, véritable clé d'un changement en profondeur du système agricole européen.

Le plan stratégique national doit également répondre à un impératif de conformité à la SNBC 2 avec étude d'impact à l'appui. La réduction des émissions de gaz à effet de serre combinée à la relocalisation de la production agricole ne pourra passer que par une diversification des productions sur chaque territoire, avec davantage de cultures légumineuses diversifiées, pour mettre fin à l'importation de l'alimentation animale et à la

dépendance aux énergies fossiles pour produire les engrais. Une relocalisation au service d'une agriculture plus résiliente doit s'appuyer sur des outils comme les aides couplées et le soutien aux systèmes herbagers afin d'endiguer l'élevage industriel.

e. Accélérer la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée

Adoptée en 2018, la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI) a pris un retard important dans sa mise en oeuvre. S'il est trop tôt, et sans doute impossible, d'établir de façon stricte un lien entre la destruction des forêts d'Asie du Sud-Est et le coronavirus, les études scientifiques s'accumulent pour montrer que la dégradation des écosystèmes forestiers favorise l'émergence de nouvelles maladies⁹.

La mise en place rapide d'un indicateur d'empreinte forêt / terre, comme prévu par la SNDI, doit permettre de s'assurer qu'un plan de relance de l'économie ne se traduise pas par une augmentation des importations de produits exerçant de façon directe ou indirecte une pression sur les forêts et les écosystèmes. De façon plus générale, le gouvernement doit mettre en place des indicateurs de consommation de ressources naturelles et d'énergie pour faire diminuer notre demande en terres cultivables.

De façon complémentaire, la France doit accélérer la mise en oeuvre de politiques "zéro déforestation / conversion d'écosystèmes" dans les chaînes d'approvisionnements. En particulier, le gouvernement doit soutenir la mise en oeuvre de mesures ambitieuses, en cours de discussion dans le groupe de travail dédié, pour exclure le soja issu du Brésil lorsque les importateurs ne peuvent fournir la preuve qu'il est issu d'une parcelle non déforestée ou non convertie – et ceci même si la loi brésilienne l'autorise.

Enfin, le gouvernement doit mettre fin à son soutien inconditionnel à Total et à sa bioraffinerie de La Mède en excluant les PFAD (Palm Fatty Acid Distillate) du mécanisme fiscal d'incorporation aux biocarburants.

⁹ [Canopée](#), mars 2020.

4. Commerce international et accords de libre-échange

La pandémie du COVID-19 met en lumière la nécessité de rupture au niveau des politiques internationales de commerce et d'investissement. La libéralisation débridée des marchés a été synonyme de crise sociale, environnementale et sanitaire. La dépendance excessive aux chaînes de valeur mondiales a également montré ses limites, portant atteinte à la souveraineté dans le domaine de la fabrication des médicaments et du matériel de santé.

De nombreuses dispositions prévues par les accords de libre-échange posent problème eu égard à la situation actuelle :

- Les règles sur l'agriculture et de l'alimentation soulèvent la question de l'autonomie alimentaire. Les accords de libre-échange ont pour conséquence l'agrandissement et l'industrialisation des structures agricoles, ce qui favorise la dépendance du secteur à l'agrobusiness et aux marchés internationaux, ainsi que la disparition des emplois paysans, qui sont pourtant des acteurs clés face aux enjeux de climat, de biodiversité ou de crise sanitaire.
- Les clauses sur l'investissement encouragent et assurent la protection de grands projets miniers, l'extraction des énergies fossiles, et l'aménagement d'infrastructures qui causent des ravages sur les écosystèmes, favorisant ainsi la propagation de maladies.
- L'arbitrage entre investisseur et Etat – ISDS, selon l'acronyme anglais –, largement décrié ces dernières années, pourrait être utilisé par des multinationales pour demander une compensation financière aux Etats ayant mis en place des mesures pour lutter contre la crise sanitaire^{10 11}. Les entreprises multinationales ont déjà utilisé ce mécanisme plus de mille fois, attaquant un Etat devant un tribunal arbitral lorsqu'une mesure d'intérêt public a porté atteinte aux profits potentiels de leur investissement.
- L'ouverture des services publics aux multinationales étrangères favorise la réduction des effectifs, le manque de ressources et de fournitures médicales nécessaires pour lutter contre le COVID-19, ou d'autres maladies à venir, mettant ainsi en péril la qualité des services. Des accords comme le CETA, avec le Canada, utilisent une liste dite négative qui engendre la plus large libéralisation possible des services, tout en rendant impossible toute tentative de « re-régulation » d'un service, du fait de la clause de statu quo.
- Les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC et ADPIC+) peuvent être un obstacle à l'approvisionnement de certains pays en vaccins et médicaments potentiels pour traiter le COVID-19, qui sont en cours d'essai clinique et de développement.

Face à la crise, il est essentiel d'aujourd'hui stopper toutes les négociations commerciales qui se poursuivent encore à l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'au niveau bilatéral, en utilisant les technologies virtuelles. De nombreux pays en développement et pays les moins avancés ne peuvent pas participer, étant donné la fracture numérique et la nécessité de concentrer toutes les ressources gouvernementales sur cette urgence de santé publique. Les Etats ne devraient pas non plus détourner leurs ressources pour négocier des règles applicables dans un monde qui sera complètement différent une fois que la pandémie se sera calmée.

La première priorité pour les négociateurs commerciaux à l'heure actuelle devrait être de supprimer tous les obstacles, y compris les règles de propriété intellectuelle, dans les

10 <http://isds.bilaterals.org/?could-covid-19-emergency-measures>

11 <https://globalarbitrationreview.com/article/1225319/peru-warned-of-potential-icsid-claims-over-covid-19-measures>

accords existants qui empêchent un accès rapide et abordable aux fournitures médicales, telles que les médicaments, les appareils, les diagnostics et les vaccins vitaux, et nuisent à la capacité des gouvernements à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face à cette crise.

Il est capital que le commerce international de demain soit fondé sur des principes de relocalisation des échanges et de solidarité. Il doit être au service des populations dans leur ensemble et non basé sur des principes économiques ayant échoué, et profitant essentiellement aux grandes multinationales.

5. Relocalisation et lutte contre la surproduction

La crise sanitaire a montré la fragilité des chaînes de production ultra mondialisées face à des chocs externes, notamment dans le secteur médical et alimentaire. Par ailleurs, si les émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire national sont en baisse régulière depuis 2005, l'empreinte carbone française, c'est-à-dire le niveau d'émissions lié à la consommation finale des Français, est stable. Cela est dû à l'augmentation des "émissions importées", qui représentent désormais 60 % de l'empreinte carbone des Français.

En clair, la France a délocalisé une partie importante de sa production industrielle, et donc, de ses émissions de gaz à effet de serre et impacts environnementaux.

Pourtant, les budgets carbone de la Stratégie nationale bas carbone ne couvrent que les émissions territoriales : un angle mort qui condamne l'action climatique de la France à rester insuffisante. Le plan de transformation post crise sanitaire doit ainsi tout à la fois réduire les niveaux de production importés et amorcer la relocalisation de certaines filières. Cela remplira un triple objectif :

- assurer la résilience de la production ;
- créer plus d'emplois en France que la contraction de la production, notamment importée, n'en détruira ;
- limiter les impacts climatiques et environnementaux, et ne pas nourrir l'emballage climatique, vecteur de risques sanitaires, économiques et sociaux.

a. Réduire les niveaux de mise en marché et relocaliser une partie de la production dans le textile et le bâtiment

Le secteur textile est responsable de 2,5 à 8% des émissions de gaz à effet de serre mondiales selon les estimations¹², car les niveaux de production comptent plusieurs dizaines de milliards de vêtements par an et l'industrie des pays où se concentre 99% de la production est alimentée en grande partie par le charbon¹³.

Aujourd'hui, les mises en marché atteignent plus de 39 vêtements par habitant en France¹⁴. Seul 1% des vêtements contiennent des fibres textiles recyclées¹⁵. Les alternatives comme la location et la relocalisation de la production peinent monter en échelle, écrasées par la concurrence des vêtements à bas coût.

Si l'on transpose les préconisations du GIEC pour limiter le réchauffement à 1,5°C¹⁶ – et se donner des chances d'éviter l'emballage climatique – aux différents secteurs économiques : il reste 10 ans au secteur textile pour réduire ses émissions de 45%.

Du fait des fabricants eux-mêmes, les combinaisons de matériaux dans les vêtements ont

12 Quantis and the Climate Work Foundation, Measuring Fashion, 2018; les processus les plus énergivores et émetteurs de CO2 sont ainsi le filage et la teinture des textiles.

13 Quantis and the Climate Work Foundation, Measuring Fashion, 2018; les processus les plus énergivores et émetteurs de CO2 sont ainsi le filage et la teinture des textiles.

14 Eco-Tlc, rapport d'activité 2018.

15 Ellen Mac Arthur Foundation, A New Textile Economy, 2017.

16 GIEC, Réchauffement planétaire de 1,5 °C, 2018

explosé ces dernières années et il est toujours impossible de séparer le coton des fibres synthétiques¹⁷. La maturation d'une filière industrielle complexe comme le recyclage prendra de 5 à 10 ans. Il est donc impossible d'obtenir en 2030 un recyclage à une échelle suffisamment importante pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur, surtout si la production augmente.

Quant à la compensation carbone mise en avant par les grandes multinationales, les scientifiques nous alertent sur le fait qu'elle ne peut tout simplement pas se substituer aux réductions directes des émissions de gaz à effet de serre. En conséquence, l'Etat doit imposer des mesures fortes sur le secteur textile.

i. Réduction des niveaux de mises en marché textile

Les niveaux de production textiles sont tels que les objectifs climatiques ne peuvent être atteints que par une trajectoire de réduction des ventes de neuf. Une telle mesure est déjà permise dans la Loi économie circulaire concernant le plastique, il faut l'étendre au textile. Cette dernière devrait même atteindre un facteur 10¹⁸.

Des plafonds annuels de mises en marché de 25 % d'ici 2022 puis de 40 % d'ici 2027, seraient fixés pour les grands metteurs en marchés¹⁹, ainsi que pour les places de marché du e-commerce²⁰ commercialisant plus de 50 000 vêtements par an en France.

Ces plafonds ne s'appliqueraient pas aux PME commercialisant moins. Afin de laisser une possibilité pour les entreprises de gagner des parts de marché, tout en respectant le plafond, ces dernières pourraient réduire leurs ventes annuelles de 20 % "seulement", si les 0 à 5 % restant contiennent au moins 30 % de fibres de vêtements recyclées ou 60 % de fibres de coton certifié biologique.

Si cette mesure peut sembler porter une atteinte démesurée à la liberté d'entreprise, il faut comprendre que la fiscalité n'est pas toujours un bon moyen d'influencer le marché.

Sur des produits fortement consommés et à faible valeur économique comme le textile, une taxe carbone suffisamment élevée pour produire un effet sur la demande serait un vecteur d'inégalités très important. Elle serait ainsi beaucoup plus explosive socialement et politiquement que des quotas sur les fabricants, progressifs et pilotés.

De plus, la grande majorité des règles européennes²¹ et même certains principes constitutionnels fondamentaux²² sont actuellement suspendus pour faire face à l'épidémie de COVID 19. La lutte contre les changements climatiques justifie que des mesures ambitieuses soient prises, quels que soient les supposés obstacles juridiques.

ii. Relocalisation d'une partie de la production textile

La relocalisation progressive d'une partie de la production réduirait les émissions liées à la

17 Ellen Mac Arthur Foundation, A New Textile Economy, 2017.

18 B&L Évolution. Comment s'aligner sur une trajectoire compatible avec 1,5 °C, 2018.

19 Inditex (Zara, Bershka), Hertz et Mauritz (H&M et COS), Smcp (Sandro et Maje).

20 Amazon, Vente privée, Zalando etc.

21 Règles budgétaires suspendues, règles monétaires révisées, espace Schengen fermées, limitation à la libre circulation des biens...

22 À commencer par des libertés individuelles fondamentales comme la liberté de circulation.

fabrication et au transport des vêtements, tout en créant assez d'emplois pour contrebalancer la contraction des ventes, qui découlera de la réduction des niveaux de mises en marché.

C'est une démarche qui a déjà entamée par l'enseigne Pimkie, qui a relocalisé la production d'une ligne de t-shirt. Si les différentiels de coût du travail avec les pays producteurs sont très importants, il existe des moyens de réduire le coût d'une production textile française :

- investissement dans l'appareil productif vert;
- réduction des loyers commerciaux²³ ;
- inclusion du textile dans le MIC;
- encadrement des marges – les multinationales textiles et la distribution prenant des marges très conséquentes sur les produits²⁴.

La mise en place de la relocalisation devrait se faire par étapes :

- augmenter l'approvisionnement des grandes enseignes en fibres agricoles produites localement et en fibres textiles recyclées via obligation de réincorporation des fibres recyclées dans les produits textiles mis en marché – y compris importés ;
- entamer un soutien aux investissements dans le montage de lignes de confection.

iii. Réduction du neuf, réemploi et recyclage accéléré dans le BTP

L'extraction et le transport des matériaux de constructions représentent jusqu'à 11% des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial²⁵. La création d'une filière à responsabilité élargie des producteurs pour les déchets du bâtiment permet d'imposer de nouvelles règles aux acteurs de la filière. Il faut s'en saisir rapidement et porter l'ambition au niveau de celle du plastique :

- mise en oeuvre contraignante du 0 artificialisation nette ;
- trajectoire ambitieuse de réduction des volumes de matériaux neufs utilisés par la filière ;
- trajectoire ambitieuse de réemploi et de recyclage des déchets de construction sur le territoire.

b. Stopper le développement du e-commerce et des zones commerciales en périphérie

Pour piloter les impacts sociaux de ces choix (réduction des volumes de ventes et relocalisation de la production), il est impératif de prendre les mesures suivantes.

i. Stopper l'ouverture de nouvelles zones commerciales et entrepôts du e-commerce

La surcapacité commerciale et surtout l'expansion rapide du e-commerce déstabilisent déjà le commerce de proximité et la grande distribution, entraînant à court terme la destruction

23 Représentent plus de 10% des CA des marques.

24 Les marges brutes - différence entre le prix de vente au public et le coût d'achat du produit par les entreprises - sont comprises entre 65% pour les enseignes grand public et 90% dans le haut de gamme (ex: zadiq et voltaire, sandro). Une fois défalqué l'ensemble des frais (personnel, loyers, électricité, marketing...), il reste de 30% à 20% de marge nette.

25 Programme des nations unies pour l'environnement, Global Status Report: Towards a zero-emission, efficient and resilient buildings and construction sector, 2018.

nette d'une dizaine de milliers d'emplois en France²⁶.

Amazon compte ouvrir 9 projets supplémentaires d'entrepôts en France d'ici début 2021, et Alibaba 2. Si ces projets ne sont pas stoppés, les destructions d'emplois et la désertification des centre-villes pourraient rapidement prendre des proportions catastrophiques.

Au Royaume-Uni l'implantation hégémonique d'Amazon a détruit 13 000 emplois cette année²⁷.

ii. Interdire les places de marchés

La difficulté de réguler les place de marchés²⁸, responsables en France d'une fraude à la TVA de 6 milliards d'euros par an, notamment en raison de la facilité à y créer des sociétés écran, questionne le bien fondé de maintenir de tels systèmes en place. Nous doutons de la capacité de la réforme de l'Union européenne et de la Loi anti-fraude à régler le problème, étant donné qu'il reviendra toujours aux administrations fiscales d'identifier et de poursuivre les fraudeurs. Nous recommandons d'interdire purement et simplement ces sites, comme cela a déjà été le cas pour des sites de streaming²⁹, sauf qu'à la différence du streaming, la majorité des utilisateurs ne chercheront pas à accéder à des places de marché étrangères pour commander des produits sans TVA. La majorité des consommateurs achètent chez des entreprises de e-commerce connues.

c. Réduire les émissions du numérique

Les impacts climatiques et environnementaux du numérique sont provoqués par la fabrication des terminaux mais aussi par leur usage, et notamment la consommation de contenu informatique – streaming vidéo en tête. En 2018, 547 exaoctets – milliards de milliards – de données étaient stockées dans les centres informatiques, dits "data centers". Cette quantité devrait plus que doubler en 2021³⁰. Un cocktail de mesures est donc nécessaire pour limiter les émissions du secteur, en très forte croissance.

i. Réduire par 2 les mises en marchés de smartphones

La fabrication des terminaux représente la moitié des émissions de gaz à effet de serre du numérique³¹. Les volumes de production sont en constante augmentation ces dernières années, avec 13,5 produits électriques et électroniques par Français par an³². De la même manière que dans le secteur textile, le recyclage des métaux critiques est si embryonnaire³³ qu'il n'est pas envisageable de réduire par deux ces émissions d'ici 2030, sans réduire le nombre de mises en marché.

ii. Ne pas développer la 5G en France

26 Mounir Majoubi, Amazon : Vers l'infini et pôle emploi, novembre 2019. Note interne des Amis de la Terre transmise à Matignon et à Bercy.

27 Eurofound, Amazon's expansion in Europe, 21 mai 2010.

28 50% de l'activité d'Amazon, Alibaba, Rakuten, Ventes Privée, Zalando, Fnac.com.

29 Megaupload pour n'en citer qu'un.

30 Cisco, Cisco global cloud index, 2018, The Shift Project, Lean ICT : pour une sobriété numérique, 2018.

31 The Shift Project, Lean ICT : pour une sobriété numérique, 2018.

32 Ademe, équipements électriques et électroniques, données 2018.

33 Commission européenne, Raw Material Scoreboard, 2019.

La 5G en alourdissant considérablement la consommation énergétique des opérateurs et la puissance requise par les smartphones risque de provoquer un rebond de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. Elle condamne en outre à très court terme plusieurs millions de smartphones qui ne sont pas assez puissants pour prendre en charge ce changement.

iii. Plafonner la qualité des vidéos

Cette mesure a été envisagée pendant le confinement, tant la pression sur le réseau internet est importante. Une réduction de la qualité de la vidéo réduit énormément la consommation d'énergie lors du visionnage du contenu et donc les émissions de gaz à effet de serre induites³⁴.

iv. Taxer les hébergeurs de données dont les data centers ne sont pas approvisionnés à plus de 50% en énergies renouvelables

En 2018, les centres de données auraient consommé 198 TWh, soit 1% de l'électricité mondiale³⁵. C'est davantage que la consommation électrique de l'Egypte. Le cloud "public" représenterait 60% de la part totale du stockage de données hors terminaux³⁶. C'est une industrie très concentrée où six multinationales possèdent 80% du marché: Amazon Web Services (AWS), Alibaba, Baidu, Google, IBM et Microsoft. Ces dernières tardent à développer l'approvisionnement en énergie renouvelable auquel elles se sont engagées³⁷. Les data centers se trouvent pour la plupart à l'étranger, 70% du trafic international transite ainsi par l'Etat de Virginie aux Etats-Unis, au climat fiscal accueillant et au mix énergétique fortement carboné³⁸. L'Etat français n'a donc pas de pouvoir direct de contrainte réglementaire sur ces derniers, mais une taxation carbone aux frontières des acteurs hébergeant les données des français enverrait un signal politique fort.

34 B&L Evolution, Comment s'aligner sur une trajectoire compatible avec 1,5 °C, 2018.

35 International Energy Agency, 2019, Data centres and data transmission networks.

36 Cisco global cloud index, 2018.

37 Greenpeace Etats-unis, Clicking green: Virginia, 2019.

38 Mix énergétique de l'Etat de Virginie (87 %) énergies renouvelables (3 %) charbon (23 %) nucléaire (29 %) gaz naturel (29 %) autres (3 - Greenpeace Etats-unis, Clicking green : Virginia, 2019.

6. Lutte contre la publicité et la surconsommation

Le confinement dû au Coronavirus a fortement touché l'activité publicitaire, amenant les annonceurs à désinvestir lourdement des médias et des différents supports publicitaires. Or une bonne partie de l'économie de surconsommation est basée sur la publicité.

La publicité et le marketing constituent l'essentiel des dépenses de communication des entreprises en France. Ces dépenses s'élèvent à plus de 46 milliards par an, soit 2,1 % du PIB français. Ce développement du marché publicitaire se traduit en pression publicitaire quotidienne, qui se compte en milliers de messages publicitaires par jours tous supports confondus. La croissance économique en France repose à environ 60% sur la consommation. Le lien entre publicité et surconsommation n'est plus à démontrer : c'est la raison d'être du développement exponentiel de la publicité.

La mise en place d'un nouveau modèle économique pour un niveau de consommation soutenable nécessite la mise en place d'une sobriété publicitaire et une réorientation de cette activité. Une législation ambitieuse et cohérente destinée à lutter contre le gaspillage et son impact sur l'environnement doit s'attaquer précisément et globalement aux effets de la publicité. En effet, la publicité génère un gaspillage direct, par la production inutile de supports non sollicités, et un gaspillage indirect, en incitant au remplacement anticipé de nombreux produits, y compris des produits nocifs pour l'environnement.

Le souhait de certains parlementaires d'accorder un crédit d'impôt à des annonceurs ne fera qu'accroître ces problèmes au lieu de choisir enfin une autre direction³⁹.

Dans le cadre d'un plan de transformation écologique et social, nous préconisons notamment de légiférer sur les aspects suivants.

a. Réglementer la diffusion de la publicité dans l'espace public, les services publics et l'espace personnel

i. Garantir la liberté de réception dans l'espace public et personnel

- Espace public et recevant du public : réduire la taille (50x70cm) et la densité (1/2000 habitants) des supports, interdire les écrans vidéos publicitaires.
- Espace personnel : généraliser l'option d'adhésion préalable à toute offre commerciale, démarchage téléphonique, distribution de courrier physique (liste et autocollant « ouipub ») et appliquer la loi condamnant les pourriels (spams).
- Garantir le consentement éclairé des internautes et le droit de refuser la publicité.

ii. Protéger la vie privée de la surveillance publicitaire

- Garantir et promouvoir le respect de la vie privée et la protection des données personnelles sur Internet.
- Exiger le respect du Règlement général sur la protection des données et notamment le respect du consentement libre, éclairé, spécifique et univoque pour faire cesser les actes de traçage illégaux à des fins de profilage publicitaire, que ce soit sur Internet ou via des capteurs d'audience dans l'espace public.

39 Analyse de R.A.P. « [Crédit d'impôt sur les dépenses des annonceurs : sauver les médias ou la croissance ?](#) ».

iii. Mettre fin à l'omniprésence la publicité en protégeant les secteurs sensibles

- Protéger la jeunesse de l'exposition à la publicité, en sanctuarisant l'école et les espaces jeunesse.
- Protéger les paysages et sanctuariser les monuments historiques contre la publicité.
- Garantir la neutralité du service public vis-à-vis du secteur marchand, en interdisant les financements publicitaires dans les médias audiovisuels publics, les écoles et les hôpitaux.
- Limiter la place des sponsors et de la publicité dans les secteurs de l'art, de la culture et du sport, et interdire le nommage.

iv. Réduire l'impact écologique direct de la publicité

- Garantir la soumission de la publicité à l'exemplarité écologique : papier recyclé, interdiction de la publicité lumineuse...
- Renforcer le principe de pollueur/payeur appliqué aux pollutions, déchets et autres externalités négatives des activités publicitaires qui ne sont pas interdites.

v. Prioriser la visibilité des acteurs économiques et sociaux locaux dans l'espace public et les transports publics

- Mieux répartir l'accès à l'expression publique à travers les médias publicitaires dans une optique d'égalité entre les différents acteurs du public / marchand (grandes entreprises / PME / TPE) / association.

b. Réglementer la publicité dans les médias privés

i. Garantir l'indépendance des médias d'intérêt général

- Garantir la transparence vis-à-vis du public sur les financements publicitaires des médias.
- Conditionner les aides aux médias à des seuils maximaux de financements publicitaires.
- Imposer la diversification des annonceurs dans le portefeuille publicitaire du média concerné (ex : 3% maximum des financements publicitaires relevant d'un même annonceur).

ii. Réduire l'influence de la publicité dans l'industrie des médias en général

- Limiter le nombre de publicités dans l'audiovisuel privé (pas de coupures pendant les programmes, films), et dans la presse (maximum d'encart publicitaires)
- Mieux encadrer la publicité dans la presse
 - mentions légales « publicité » dans les contenus de marque et les publicités natives ;
 - obligation de mention « pour la presse écrite » en première page du pourcentage de publicité contenue dans le numéro et mention dans l'ours de la part des recettes publicitaires dans le budget du journal et des propriétaires du journal. Avoir un encadré noir et épais et mention explicite « Publicité » autour de tous les encarts publicitaires.

c. Réglementer les contenus des publicités

i. Garantir une réglementation indépendante

- Production et mise en œuvre des règles déontologiques par un organisme indépendant type de CSA.
- Garantir la fonction informationnelle des contenus publicitaires tels que le CO2score, le nutriscore, l'étiquette énergétique...
- Lutte contre l'Écoblanchiment, la publicité climaticide et « dangereuse » et les stéréotypes, notamment le publi-sexisme avec des lois spécifiques.

ii. Garantir la réglementation publique des contenus publicitaires par la voie légale

- Interdire la publicité pour des biens et services nocifs pour l'environnement (exemple des transports polluants tels que les SUV, les vols intra-nationaux, le secteur de la restauration rapide, les bouteilles d'eau en plastique jetable, le textile d'habillement, les smartphones...) et la santé publique (exemple alcool, malbouffe)⁴⁰.
- Garantir l'identification effective du caractère commercial des messages publicitaires dans les médias, par des mentions légales visibles et non équivoques, notamment dans les « contenu de marque » et le publi-rédactionnel.
- Mener une politique unique de lutte contre le blanchiment d'image éthique, social et environnemental, au niveau législatif. A travers un instance spécialisée unique, des activités de marketing, de publicité, les stratégies RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) et les codes de conduites.

d. Agir contre l'hégémonie et pour la transparence des grandes entreprises

- Garantir la transparence des dépenses de communication des grands annonceurs, en détaillant les types de dépenses de communication dans les rapports trimestriels et annuels.
- Empêcher le développement des méga-annonceurs par des incitations fiscales et comptables (surtaxer ou plafonner les investissements publicitaires au delà d'un certain pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise, empêcher la déduction fiscale des dépenses publicitaires en les comptabilisant en investissement et non plus en « charges »).

40 Détail des recommandations dans le Rapport "[Légiférer sur la publicité pour diminuer legaspillage et favoriser l'économie circulaire](#)".

7. Finance

a. Réguler les activités des institutions financières privées dans les secteurs des énergies fossiles

La chute vertigineuse des cours boursiers a déjà donné lieu à des mesures rapides et exceptionnelles de soutien aux acteurs financiers privés destinées à stabiliser les marchés financiers, aides qui seront appelées à se massifier en cas de crise bancaire et financière de grande ampleur. Dans le même temps, les banques commerciales apparaissent comme des intermédiaires centraux dans les instruments de relance économique imaginés aux niveaux français et européen, en premier lieu à travers l'octroi de prêts garantis aux entreprises, de la TPE à la grande multinationale.

Afin de construire la résilience du système financier, le gouvernement doit garantir dès son plan de relance que les banques commerciales et l'ensemble des acteurs financiers privés cessent d'alimenter les futurs chocs climatiques, économiques et financiers – notamment liés à la surexposition de leurs portefeuilles aux énergies fossiles. Le Ministère de l'Economie et des Finance a posé une première pierre dans cette direction en juillet 2019 en appelant, aux côtés des fédérations professionnels de la Place de Paris, l'ensemble des institutions financières privés à se doter de stratégies de sortie du charbon d'ici mi-2020⁴¹. Dans le même temps les rapports se multiplient montrant que la finance française joue toujours un rôle clé dans le développement des énergies fossiles et l'aggravation de la crise climatique⁴². Les banques françaises ont par exemple accordé 73 milliards de dollars de financements aux 100 entreprises développant le plus de nouveaux projets de gaz, de pétrole et de charbon⁴³ depuis la COP21, et 18 milliards de dollars de financements aux 258 entreprises qui prévoient de nouvelles centrales à charbon entre 2017 et septembre 2019⁴⁴. Elles restent par ailleurs très exposées aux pétrole et gaz non conventionnels et notamment aux hydrocarbures de schiste⁴⁵, qui concentrent tous les risques : financiers, climatiques, et ESG – la crise du Coronavirus et la chute des cours du pétrole l'a confirmé avec force.

Nous demandons dès lors le gouvernement à accélérer la décarbonation de la Place de Paris⁴⁶ et à réguler les banques, investisseurs et assureurs afin de garantir un alignement

41 [Communiqué de presse](#) du 2 juillet 2019. Cet appel ne précise malheureusement ni critères à suivre par les acteurs financiers afin de garantir une sortie du charbon alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris, ni mécanismes de sanction en cas de manque d'ambition ou de violation de ces engagements volontaires.

42 Les émissions de gaz à effet de serre issues des activités des grandes banques françaises dans les énergies fossiles ont atteint plus de 2 milliards de tonnes équivalent CO₂ en 2018, soit 4,5 fois les émissions de la France cette même année. Les Amis de la Terre et Oxfam France (novembre 2019) [La colossale empreinte carbone des banques : une affaire d'Etat.](#)

43 Rainforest Action Network, Reclaim Finance et al. (2020) [Report Card Banking On Climate Change.](#)

44 Le cas de BNP Paribas est particulièrement alarmant : avec 8,8 milliards de dollars de financements à ces entreprises depuis 2017, elle en est le 22ème plus important financeur au monde, le 7ème en mettant de côté les banques chinoises. En termes de prêts aux entreprises BNP Paribas est le 5ème financeur de ces entreprises, devant 3 banques japonaises et Citi. www.coalexit.org

45 Société Générale, BNP Paribas, Crédit Agricole et BPCE ont accordé plus de 10 milliards de dollars de financements à ce secteur depuis 2016. Rainforest Action Network, Reclaim Finance et al. (2020) [Report Card Banking On Climate Change.](#)

46 Bruno Le Maire s'est exprimé en ce sens [le 26 mars 2020](#) : "Cette crise doit accélérer un certain nombre de transformations économiques, [...] [comme] la finance verte, qui progressaient lentement

des flux financiers avec l'objectif de limiter le réchauffement global à 1,5 °C. Nous formulons pour cela plusieurs recommandations :

- encadrer les activités des acteurs financiers dans les énergies fossiles de manière à répondre à la double nécessité :
 - d'endiguer l'expansion des énergies fossiles :
 - mettre fin à tout soutien financier dédié à des projets d'énergies fossiles, sur toute la chaîne de valeur ;
 - mettre fin à tout soutien aux entreprises qui développent de nouveaux projets d'énergies fossiles, à commencer par celles qui développent de nouveaux projets de charbon et de pétrole et gaz non conventionnels ou des projets liés à l'ouverture de nouvelles réserves d'énergies fossiles ;
 - d'en programmer la sortie progressive et totale dans les temps impartis pour respecter l'Accord de Paris :
 - mettre fin à tout soutien aux entreprises très exposées au charbon et aux pétrole et gaz non conventionnels ;
 - fixer un calendrier de réduction à zéro de leur exposition au charbon d'ici 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 ailleurs, et 10 ans plus tard pour le pétrole et le gaz ;
 - mettre fin à tout soutien aux entreprises qui n'auraient pas adopté des objectifs de réduction absolue de leurs émissions de manière à s'aligner avec l'objectif 1,5 °C, ainsi que de sortie du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 ailleurs, et 10 ans plus tard pour le pétrole et le gaz ;
 - s'engager à mettre fin à tout soutien aux entreprises qui n'auront pas adopté en conséquence un plan de fermeture de leurs actifs charbon dès 2021, et dès 2022 pour le pétrole et le gaz.
- ne pas repousser la date butoir de mi-2020 à laquelle les acteurs financiers français sont attendus sur leurs stratégies de sortie du charbon, et saisir cette échéance politique pour acter des mesures d'encadrement des activités des institutions financières privées dans toutes les énergies fossiles, à commencer par le charbon et les pétrole et gaz non-conventionnels, qui soient détaillées et alignées avec l'objectifs de 1,5 °C – suivant les critères ci-dessus.
- garantir que l'évaluation des engagements climat des acteurs financiers, menée par l'AMF et l'ACPR⁴⁷ en collaboration avec la Direction générale du Trésor, et qui devrait donner lieu à la publication d'un rapport d'ici la fin de l'année analyse les politiques et soutiens des banques, investisseurs et assureurs aux projets et entreprises des énergies fossiles au regard de l'objectif de 1,5 °C et suivant les critères détaillés ci-dessus.

b. Mettre fin aux subventions publiques aux énergies fossiles

La relance ne doit pas omettre l'importance de maintenir un signal-prix fort pour orienter les choix des investisseurs. C'est aussi l'occasion de sortir de notre addiction aux hydrocarbures et de rebâtir notre souveraineté énergétique. La chute des cours du pétrole et gaz offre l'opportunité de mettre fin aux subventions aux énergies fossiles, dépenses

et doivent désormais devenir des réalités le plus rapidement possible.”

47 Mandat confié aux nouvelles commissions climat de l'AMF et de l'ACPR dans la [déclaration du 2 juillet 2019](#).

fiscales, aides à l'exportation etc. Elles doivent être progressivement supprimées avant 2025, d'ici 2022 pour les financements à l'export. Représentant plus de 20 milliards d'euros par an, ces subventions dépassent le montant des investissements nécessaires chaque année, d'ici à 2023, pour respecter les objectifs de la SNBC – ces derniers sont estimés entre 15 et 18 milliards d'euros. La fin de ces subventions doit s'accompagner d'une stratégie de transition juste pour les filières impactées.

L'arrêt de ces subventions vise à accélérer la transition sur notre territoire mais aussi à l'étranger, où les pétroliers et parapétroliers français sont particulièrement actifs (90% de leur chiffre d'affaire). Alors que le gouvernement français s'était engagé à verdir les dispositifs de garanties du Trésor à l'exportation, son plan de soutien pour les entreprises exportatrices face au Covid-19⁴⁸ ne comporte aucune conditionnalité sur le plan social et environnemental. Le regain d'activité du financement international des entreprises de l'Etat en pleine crise économique, sans réforme profonde de ces mécanismes financiers, implique l'aggravation de différents problèmes déjà constatés depuis plusieurs années : violations des droits humains, soutien à des secteurs incompatibles avec l'urgence climatique – énergies fossiles, aéronautique, construction navale, etc. –, endettement des pays en développement.

Afin d'éviter que les plans de soutiens à l'export alimentent les inégalités et le dérèglement climatiques, nous demandons :

- que le soutien aux entreprises exportatrices françaises ne contribue pas à surendetter les pays en développement, alors qu'ils vont avoir besoin de liquidités pour faire face à la crise du coronavirus, comme le pointent la Banque Mondiale et le FMI.⁴⁹ Le gouvernement français doit être prêt à alléger la dette, liée aux prêts du Trésor pour les projets d'Etat à Etat et à l'assurance-crédit, des pays dont la situation d'endettement est insoutenable ;
- plus de transparence vis-à-vis des aides à l'export ;
- plus de contrôle de la part du Parlement ;
- exclure tout soutien public au secteur des hydrocarbures ;
- ne pas décaler la revue du portefeuille de Bpifrance Assurance Export sous l'angle climatique, ni la mise au point d'une méthodologie de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre liée à son activité ;
- maintenir la pression au sein de l'Union Européenne pour une position ambitieuse en vue de la révision de l'arrangement charbon au sein de l'OCDE ;
- une réelle prise en compte des droits humains dans la validation des projets garantis.

Par ailleurs, en cohérence avec les discours officiels, des entreprises comme Total qui ont choisi d'ignorer les recommandations du Ministre Bruno Le Maire en maintenant le versement de dividendes en 2020, ne sauraient bénéficier d'aucune aide à l'exportation pour des projets dont elles sont sponsors cette année, y compris pour des contrats de parapétroliers sur ces mêmes projets – comme Arctic LNG 2 ou Mozambique LNG.

c. Utiliser la Banque européenne d'investissement pour un plan de relance vert et solidaire au niveau européen

48 [Communiqué de presse](#) du Ministère des Affaires étrangères, mars 2020.

49 [FMI](#), mars 2020.

La Banque européenne d'investissement (BEI) a débloqué ses premières mesures d'urgence pour faire face à la crise du coronavirus.⁵⁰ En parallèle, le président de la banque a mis sur la table du Conseil européen une proposition de création d'un fonds de garantie de 25 milliards d'euros, pour injecter 240 milliards d'euros dans l'économie. Les fonds pour alimenter cette nouvelle garantie pourraient provenir du mécanisme européen de stabilisation financière ou directement des Etats membres et de la Commission européenne. Une augmentation de capital de la banque est également sur la table et pourrait augmenter la capacité de prêts de la BEI. Pour que ces financements supplémentaires permettent de protéger les personnes et petites entreprises les plus vulnérables, n'alimentent pas les acteurs économiques responsables de la fragilité de nos sociétés face à cette crise sanitaire et n'anéantissent pas toute chance de transformer effectivement la BEI en Banque européenne du climat, nous formulons plusieurs recommandations :

- ne pas décaler le calendrier de la Feuille de Route Climat de la banque pour qu'elle soit adoptée d'ici la fin 2020 et s'assurer de l'ambition de cette nouvelle stratégie, afin que ces nouvelles garanties n'alimentent pas à moyen terme des projets contraires aux objectifs de l'Accord de Paris, notamment dans le secteur des transports comme l'aviation en difficulté économique actuellement.
- conditionner ces financements pour que les acteurs économiques soutenus soient en capacité de résister aux prochaines crises :
 - appliquer les mêmes exigences aux financements européens qu'aux aides publiques françaises en empêchant toute entreprise qui bénéficierait du soutien de la BEI de verser des dividendes à ses actionnaires ou bonus à son PDG et d'effectuer des rachats d'action. La BEI doit contribuer à obliger les entreprises à protéger en priorité leurs salariés ;
 - exiger des grandes et moyennes entreprises soutenues un plan de décarbonation de leurs activités crédible et aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris, quand elles sont actives dans le secteur de l'énergie, des transports et de l'industrie. La BEI doit contribuer à obliger les entreprises à investir dans la transition écologique et sociale pour assurer leur durabilité, sinon leur survie.
- ne pas reproduire les erreurs du Plan Juncker⁵¹ :
 - durabilité des investissements : le soutien de l'EFSI aux projets labellisés "action climatique" n'a que modérément permis à la BEI d'atteindre ses objectifs climatiques, tout en accordant 2,6 milliards d'euros de garanties à des projets liés aux énergies fossiles et 5 milliards d'euros à des projets fortement émetteurs dans le secteur des transports ;
 - répartition géographique : la plupart des garanties signées ont été accordée à des projets en France, en Italie et en Espagne, alors que le soutien aux politiques européennes de cohésion doit être renforcé ;
 - gouvernance et transparence : malgré certains progrès par rapport aux premières étapes de la mise en œuvre du plan, des informations clés sur les projets approuvés ne sont toujours pas divulguées et le comité

50 [BEI](#), mars 2020.

51 [Counter Balance](#), octobre 2019.

d'investissement de l'EFSI ne remplit pas les critères d'indépendance, avec plusieurs cas de conflits d'intérêts. En outre, le soutien aux projets faisant l'objet d'une enquête pour corruption ne devrait pas être possible.

- s'assurer que tous les critères d'investissement de la BEI – y compris les critères sociaux, environnementaux et climatiques – soient aussi appliqués aux intermédiaires financiers qui seront au cœur de l'action de la BEI pour venir en soutien aux PME et au tissu économique des Etats membres.
- une augmentation de capital doit être l'occasion de réformer en profondeur la BEI⁵² pour en faire une banque plus soutenable, transparente et démocratique.

d. Construire une politique monétaire et prudentielle au service du climat

i. Une réponse monétaire de la Banque centrale européenne compatible avec les objectifs climatiques

- Quantitative easing :
 - ne plus racheter de titres liés à des entreprises qui développent de nouveaux projets d'énergies fossiles, à commencer par celles qui développent de nouveaux projets d'extraction de charbon et de pétrole et gaz non conventionnels ou des projets de transport liés à l'ouverture de nouvelles réserves d'énergies fossiles ;
 - ne plus racheter de titres liés à des entreprises très exposées aux charbon et aux pétrole et gaz non conventionnels ;
 - ne plus racheter de titres liés à des entreprises qui ne se sont pas engagées à adopter des objectifs de réduction absolue de leurs émissions de manière à s'aligner avec l'objectif 1,5 °C et à sortir du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 ailleurs, et 10 ans plus tard pour les secteurs pétroliers et gaziers ;
 - s'engager à ne plus racheter dès 2021 de titres liés à des entreprises qui n'ont pas adopté de plan détaillé de fermeture de leurs actifs charbon dès 2021, et dès 2022 pour les secteurs pétroliers et gaziers.
- Refinancement :
 - exclusion de la liste des collatéraux les titres liés à des entreprises qui développent de nouveaux projets d'énergies fossiles, à commencer par celles qui développent de nouveaux projets d'extraction de charbon et de pétrole et gaz non conventionnels, très polluants, ou des projets de transport liés à l'ouverture de nouvelles réserves d'énergies fossiles ;
 - exclusion de la liste des collatéraux les titres liés à des entreprises très exposées aux charbon et pétrole et gaz non conventionnels et très polluants.

ii. Une politique prudentielle qui intègre les risques climatiques et – en l'absence de données suffisantes – adopte une approche de précaution face aux secteurs les plus polluants

52 [Counter Balance](#), juin 2018.

- Augmenter les exigences de fonds propres des banques qui n'ont pas adopté de politique de sortie du charbon et qui n'ont pas pris l'engagement de ne plus accorder de services financiers au développement de nouveaux projets d'extraction de charbon et de pétrole et gaz non conventionnels ou de projets de transport liés à l'ouverture de nouvelles réserves d'énergies fossiles.
 - Exiger la prise en compte de l'exposition au charbon et aux pétrole et gaz non conventionnels dans les premiers stress-tests climatiques.
 - Demander l'accélération de l'intégration des risques climatiques aux travaux du comité de Bâle.
- iii. L'activation du Mécanisme Européen de Stabilité (MES) pour garantir la solidarité entre Etats avec pour condition unique des plans de relance verte

e. Débloquer des fonds à l'international pour aider les pays les plus vulnérables à faire face à la crise

Les pays les plus vulnérables, notamment les États africains et les petits États insulaires en développement pourraient être les plus touchés par la crise sanitaire et économique. Certains pays en développement, très dépendants des revenus du pétrole et du gaz, pourraient être frappés par une crise économique sans précédent. Une aide d'urgence massive est nécessaire à court et moyen terme pour répondre à la crise et en atténuer les effets. La coopération et la solidarité internationale doivent être un élément clé du dispositif de réponse. En tant que prêteurs contre-cycliques par excellence, les banques et agences publiques de développement doivent donc apporter une contribution essentielle à l'effort collectif. L'agence française de développement aura un rôle considérable à jouer sur ce plan dans les prochains mois. Les efforts financiers faits pour répondre aux besoins sur notre propre territoire et en Europe ne peuvent donc mettre à mal les budgets alloués à l'aide au développement, qui devraient au contraire augmenter.

À court terme, il convient de déployer les outils et les financements appropriés afin de soutenir les services publics et de santé essentiels, les travailleurs impactés et les ménages vulnérables et d'atténuer les pires répercussions économiques. À moyen terme, des plans de relance ciblés pourraient stimuler des secteurs spécifiques et contribuer à la fois à la reprise ainsi qu'à la transition énergétique, tout en réduisant la dépendance de certains pays aux énergies fossiles. Dans les deux cas, l'action publique visant à répondre à la crise sanitaire, économique et sociale dans ces pays vulnérables ne peut se permettre d'aggraver la crise écologique, en soutenant fortement ou sans condition l'industrie des énergies fossiles et d'autres secteurs fortement émetteurs.